Mairie de
SAINT EUSTACHE LA FORET

DELIBERATION N° 2026 – 3.5 - 67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 076-217605765-20260925-662-DE

L'an deux mil vingt-six, le vingt cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE, Maire.

Date de publication
Le 11 Septembre 2026

Etaient présents : ROUGEOLLE Benoit, JEANNE Laurent, SANSON Maryline, BADMINGTON Stéphane, LECOURT Corinne, GABRIEL Fabienne, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle, BUNIAS David, BERTHELOT Florence, DOURLEN Aurélien, PATTERSON Gwladys, ORANGE Antoine, LEBOUCHER Christine et VIGNE Romain formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers
En exercice : 15

Absents : BERTHELOT Florence,

Présents : 13

Monsieur Stéphane BADMINGTON devant quitter la séance donne pouvoir à Monsieur Benoît ROUGEOLLE.

Votants : 14

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2026 - 3.5 - 67 - DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES

Considérant la cessation de livraison de pains du boulanger de Saint Nicolas de la taille à la cantine et l'alimentation du distributeur de baguettes
Considérant que le boulanger cède le distributeur gratuitement à la commune
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,
De céder et mettre le distributeur à disposition du boulanger de Mélamare
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Décide de céder gratuitement le distributeur au boulanger de Mélamare à compter du 1er novembre 2026
Fixe une participation annuelle au coût d'électricité de 200 € pour la 1ère année (2026-2027) puis 250 € les années suivantes. Un titre de recettes sera émis en septembre de chaque année
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout acte si rapportant
Voté à l'unanimité

En mairie, le 6 Octobre 2026
La Secrétaire de séance,
Fabienne GABRIEL

Le Maire
Benoit ROUGEOLLE

Mairie de
SAINT EUSTACHE LA FORET

DELIBERATION N° 2026 – 3.5 - 67

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 076-217605765-20260925-662-DE

Mairie 84 Grande rue 76210 SAINT EUSTACHE LA FORÊT
Tél 02 35 31 02 34 - Courriel : mairie@steustachelaforet.fr